



DOSSIER REÇU LE :

DEMANDE DE CREATION OU DE MODIFICATION D'UN POINT D'ARRÊT

Important : imprimé à compléter et à adresser à la CABB – D.D.M. – Service Mobilité Opérationnelle –
Transport Scolaire - 9, Avenue Léo Lagrange - 19100 Brive La Gaillarde
ou par Mail : transportscolaire@agglodebrive.fr

A compléter par le demandeur (représentant légal)

NOM :

PRENOM :

Adresse :

N° de tél. :

Mail :

NOM de l'élève :

PRENOM de l'élève :

Date de naissance :

Etablissement scolaire :

Classe :

L'enfant est-il en garde alternée ?

non

oui

Le dossier d'inscription a-t-il été déposé ?

non

oui

Cette demande concerne t'elle d'autres élèves ? non

oui

Nbre d'élèves

JUSTIFICATIF DE LA DEMANDE

.....
.....
.....
.....
.....

**Joindre un plan ou une photo localisant l'arrêt demandé
et préciser l'adresse exacte, route communale ou départementale, intersection...**

Fait à le

Signature du demandeur :

Votre demande sera traitée conformément au Règlement Intérieur des transports scolaires de la CABB

**« La création d'un point d'arrêt ne constitue pas un droit. La CABB apprécie seule l'opportunité de cette création au regard de la sécurité des élèves, du temps de transport et de l'incidence financière de la demande..... Il n'y a aucun droit acquis au maintien d'un point d'arrêt d'année en année.
La CABB se réserve le droit de suspendre ou de supprimer un point d'arrêt
s'il n'est plus fréquenté et/ou si sa dangerosité est avérée.**

**A compter du début des vacances de la Toussaint,
toute demande de modification ou de création d'arrêt ne sera plus instruite**

Partie réservée à l'administration

N° de Ligne :

Localisation du point d'arrêt (n° de rue, intersection, lieu-dit, ...).....

.....

Est-il placé sur une route : communale départementale

.....

Le point d'arrêt est-il déjà référencé (code, intitulé) :

Avis de la Commune : Favorable Défavorable

.....

.....

Signature

Avis du transporteur :

.....

Incidence kilométrique : Incidence temps de parcours :

Avis du Conseil Départemental : Favorable Défavorable

.....

Avis du Gestionnaire de Voirie : Favorable Défavorable

.....

DECISION DE LA CABB : OUI NON

Observations :

.....

Le

Jean-Philippe Bosselut

vice-président en charge des transports scolaires